

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2019/2020

PRE-INSCRIPTION EN MAIRIE
À PARTIR DU LUNDI 1^{er} AVRIL 2019

Sont concernés les enfants qui entrent :

- en petite section de maternelle
- au CP
- et les nouveaux arrivants dans la commune.



DOCUMENTS A FOURNIR

→ Justificatif de domicile, du livret de famille et le carnet de santé de l'enfant (vaccins)